

Système Nutri-Score jugé conforme à la réglementation européenne

L'ANIA ACCOMPAGNERA LES ENTREPRISES ALIMENTAIRES QUI S'ENGAGENT DANS LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION NUTRITIONNELLE SIMPLIFIE

Paris, le
31/10/2017

La commission européenne a signifié aux autorités françaises l'autorisation d'utilisation par les entreprises alimentaires françaises du système d'étiquetage nutritionnel simplifié NUTRI-SCORE. Ce système étant désormais jugé conforme à la réglementation européenne, l'ANIA accompagnera les entreprises, PME, ETI et grands groupes, qui décident de s'engager dans la mise en place d'un système d'information nutritionnel simplifié complémentaire.

Partageant le constat de la complexité de la déclaration nutritionnelle actuelle pour les consommateurs, l'ANIA a toujours été favorable à l'amélioration et à la simplification de l'information nutritionnelle sur les produits alimentaires et à la mise en place d'un étiquetage nutritionnel simplifié complémentaire capable de proposer des informations objectives sur la qualité des produits.

L'ANIA a soutenu l'ambition de l'article 14 de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 pour une amélioration de l'information nutritionnelle. L'ANIA a participé de manière constructive à la concertation et à l'expérimentation des différents dispositifs d'étiquetage simplifié. Le Nutri-Score ayant été recommandé par les pouvoirs publics, il était important de valider sa conformité au cadre réglementaire européen.

Plusieurs entreprises alimentaires se sont d'ores et déjà engagées à améliorer et simplifier l'étiquetage nutritionnel de leurs produits, dont certaines par le biais du système Nutri-Score. Ces démarches vont dans le bon sens. Elles répondent aux attentes légitimes des consommateurs, qui recherchent toujours plus d'informations pour opérer leurs choix alimentaires.

Le système d'étiquetage nutritionnel sera mis en place par les entreprises sur la base du volontariat, conformément à la réglementation européenne. Afin de maintenir la compétitivité de nos entreprises françaises qui évoluent avec des partenaires commerciaux européens et mondiaux, et de garantir l'unicité du marché européen, il est essentiel à terme qu'un seul et unique système d'étiquetage nutritionnel volontaire soit retenu au niveau européen pour une information harmonisée des consommateurs.

Il est important de rappeler qu'en matière d'alimentation aucun aliment ne peut être considéré en soi comme bon ou mauvais pour la santé. L'équilibre alimentaire se fait sur la durée et repose notamment sur la diversité des aliments et la juste taille des portions. L'information nutritionnelle fait partie des outils visant à changer les comportements des consommateurs. L'éducation, notamment des jeunes et des populations défavorisées, sur la structuration des repas mais aussi sur la promotion d'un style de vie sain allié à une activité physique régulière, est tout aussi primordiale. L'innovation technologique aura également un rôle à jouer avec notamment le processus de dématérialisation de l'information qui permettra demain aux entreprises de rendre encore plus complète l'information disponible sur les produits.

L'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) rassemble 19 fédérations nationales sectorielles et 20 associations régionales, représentatives des 17 647 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le premier secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 172 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 427 213 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation. www.ania.net

Fierté, Responsabilité, Ambition